

Compte-rendu

Se mêler de l'eau

Journée d'information et d'échanges
organisée par l'association SOS Durance Vivante



dans le cadre de
Vivant ! le mois de l'alimentation durable en Durance & Sud-Lubéron

Le dimanche 4 octobre 2020 dernier se tenait à La Ferme de La Grande Bastide dans le sud Lubéron une journée thématique d'information et de réflexion collective proposée par l'association SOS Durance Vivante. Cette journée à Villelaure, en Vaucluse, au bord de la Durance, est l'une des multiples propositions du festival Vivant ! le mois de l'alimentation en Durance-Sud Lubéron. La ferme qui accueille l'événement est gérée collectivement : trois agricultrices et un agriculteur se partagent l'usage des terres en produisant des légumes, des plants maraîchers et des céréales. La distribution de légumes se fait exclusivement en AMAP, les céréales sont transformées en farine et pains au levain dans un fournil villageois proche, et les plants vendus en circuits-courts aux maraîchers bio des communes limitrophes.



Un demi-soleil est présent, mais il fait bien frais. La table ronde se déroulera sur terre battue, dans la belle grange du 19^{ème} siècle, et les participants, une trentaine, arrivent masqués mais le sourire aux lèvres. Solange Follet, maraîchère, Patricia Lenne, pépiniériste, Barbara, maraîchère les accueillent cordialement. Beaucoup sont agricultrices, agriculteurs, et échangent les dernières nouvelles. Enfin, tous rejoignent les chaises distancées, Covid oblige, pour une matinée qui s'annonce des plus intéressantes.

Solange FOLLET maraîchère à la Ferme de La Grande Bastide accueille le public en quelques mots, présentant la thématique de la journée : « Nous suivons cette 2^{ème} édition du festival Vivant ! avec intérêt et nous avons voulu proposer l'Eau comme thème cette année. L'eau, parce que c'est elle qui nous abreuve et qui abreuve les cultures qui nous nourrissent. La ferme est contiguë à la rivière de la Durance, vous l'entendez gronder d'ici, nous pourrons aller au bord y pique-niquer ce midi. D'autre part, avec l'Association SOS Durance Vivante et l'association Au Maquis, organisatrice de Vivant !, nous sommes proches des valeurs d'éducation populaire, qui promeuvent la réflexion et l'action des citoyens quant aux sujets qui les concernent.

Site internet de la ferme de la Grande Bastide

<http://grandebastide.blogspot.com/search/label/1-la%20Grande%20Bastide>

SOS Durance VIVANTE



C'est au tour de Françoise SINOIR, de présenter l'association SOS Durance Vivante :

« Elle est née il y a un an, de l'impulsion d'un collectif de personnes rassemblées autour de la cause de la Durance. Son nom s'inspire de celui de SOS Loire Vivante, une association de plus de trente ans qui a fait face aux projets de barrages sur la Loire, et a mené l'administration à abandonner la logique d'aménagement lourds et à mettre l'accent sur la prévention des crues sans barrages. Le contexte durancien est différent, la Durance est déjà l'une des rivières les plus aménagées de France, mais il faut continuer à réfléchir à sa renaturation, à sa revitalisation. Tout le monde en vit ici et je crois que ses riverains doivent se la ré-approprier et pourquoi pas, retrouver une culture de la crue, une culture de la rivière.

Nous avons choisi comme thème à cette journée : l'irrigation gravitaire est-elle une pratique d'actualité ? Pourquoi cette question ? Avant Solange, nous étions maraîchers ici, et nous avons pratiqué différents types d'irrigation. L'irrigation gravitaire, gérée collectivement, particularité

territoriale, nous a touché. En Vaucluse, pratiquement 40% de l'irrigation était gravitaire. Une pratique en déclin avec les difficultés de la filière fruits et légumes, le vieillissement des agriculteurs (c'est un peu physique !) et la pression normative pour passer à l'irrigation sous pression : gouttes à gouttes ou aspersion. De nos jours, 'comment économiser l'eau' est devenu une question centrale. Eau de surface, eau souterraine, pompage dans les nappes, canaux amenant l'eau des rivières, les intervenants de notre table-ronde vont démêler tout cela.

Pourquoi s'en mêler aujourd'hui de façon citoyenne ? Comme on l'a dit, la question de l'eau devient préoccupante. Lorsque nos concitoyens s'alarment du manque d'eau, ils nous renvoient souvent la faute : « ah ! ces agriculteurs qui arrosent à tout va ! ». Dans le cadre de l'éducation populaire, nous voulons proposer d'échanger sur ces pratiques, montrer le lien primordial entre irrigation et alimentation, élaborer les changements nécessaires.

Enfin, comme nous le voyons avec les adhérents de nos AMAP, l'irrigation gravitaire est aujourd'hui méconnue. Cette journée permettra, nous l'espérons, de sensibiliser également à ce type d'irrigation, qui a peut-être sa place en Provence. La pérennité du réseau de canaux peut-elle être un enjeu global d'aménagement du territoire ? »

pour aller plus loin : <https://reporterre.net/La-Durance-une-riviere-assechee-par-les-barrages-et-le-dereqlement-climatique>
Site de l'association SOS Durance Vivante
<http://sosdurancevivante.org/>



Après cette introduction, l'animation de la journée est confiée à Philippe BARRET, ami de longue date de la famille Follet, agronome et curieux des savoirs paysans, membre de l'association GEYSER, spécialisée dans la conduite de processus de dialogue territorial, accompagnant partout en France et à l'étranger les territoires qui souhaitent résoudre des problématiques environnementales (que ce soit sur l'eau, la forêt, la biodiversité, l'implantation d'activités industrielles, l'urbanisation, etc.) par la voie du dialogue et de la compréhension mutuelle pour co-construire des solutions qui associent les différentes parties prenantes.



« Je mets au service de SOS Durance Vivante ce modeste savoir-faire et je vais donc faire passer le « bâton de parole ». La parole est à Chantal Aspe et Marie Jacqué pour 20 minutes. Elles vont vous présenter des diapos et vous expliquer certains éléments de leurs travaux universitaires. Puis, la parole viendra à Philippe Robert pour 15 minutes, président de l'ASA* du Canal de Peyrolles, enfin vous aurez tout le loisir d'intervenir et de poser des questions. »



Chantal ASPE & Marie JACQUÉ

De l'eau agricole à l'eau environnementale.

« Merci pour l'invitation, c'est un plaisir pour nous d'être là ce matin. Nous sommes maîtresses de conférences en sociologie à l'université d'Aix-Marseille. Pour cette étude nous avons travaillé avec des biologistes généticiens qui ont étudié ce qu'il peut y avoir dans les canaux et notamment les poissons. De notre côté, nous avons plus travaillé sur les aspects sociaux. Ce fût cependant une recherche tout à fait interdisciplinaire.



Partant d'un questionnaire global sur les canaux, nous avons choisi un axe sociologique qui nous a permis de poser cette problématique : les canaux et l'eau dévoués à l'irrigation qui avaient été construits par les agriculteurs sont actuellement l'objet d'une transformation des pratiques. À quoi servent aujourd'hui ces infrastructures hydrauliques et l'eau qui y transite ? Comment les ASA, qui en ont la charge d'entretien, font face à ces nouveaux usages ?

*Pour aller plus loin : **Analyse socio-environnementale des canaux d'irrigation en Durance. Des outils d'ajustement aux effets du changement climatique sur la variation des ressources en eau** Chantal Aspe, André Gilles, Marie Jacqué <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01477614/document>*

L'eau ici et ailleurs

Donnons tout d'abord à l'aide de ces quelques schémas un aperçu de la répartition de l'eau en fonction de ses usages : en moyenne, dans le monde, 60% de l'eau est utilisée pour l'agriculture, 19 % par les industries, et 12 % par les municipalités. Une forte proportion de l'eau est employée pour l'agriculture, dans tous les continents, sauf en Europe, où l'utilisation agricole de l'eau ne s'élève qu'à 21%.

Il faut d'ores et déjà établir une distinction entre eau prélevée et eau consommée. Lorsque les agriculteurs prélèvent par les canaux de l'eau pour l'irrigation gravitaire, les plantes irriguées n'en consomment qu'une partie, le reste étant restitué au sol, et joue un rôle important notamment dans la recharge des nappes phréatiques. On comprend que la consommation dans ce cas-là est inférieure au prélèvement. En région PACA, la DREAL nous dit que l'agriculture représente 66% des prélèvements, et 44% des consommations contre 48% à l'échelle nationale. Il y a une différence énorme parce qu'il y a justement ici beaucoup d'irrigation gravitaire.

Histoire des canaux agricoles de Provence



Cette carte donne un aperçu du réseau de canaux qui irriguent la Provence. Quinze canaux-maîtres et leurs filiales couvrent un périmètre irrigable de 150 000 hectares. Le canal de Saint-Julien, le canal de Carpentras et le Canal de Manosque qui ont chacun édité un ouvrage, et le canal de Craonne sont parmi les plus importants.

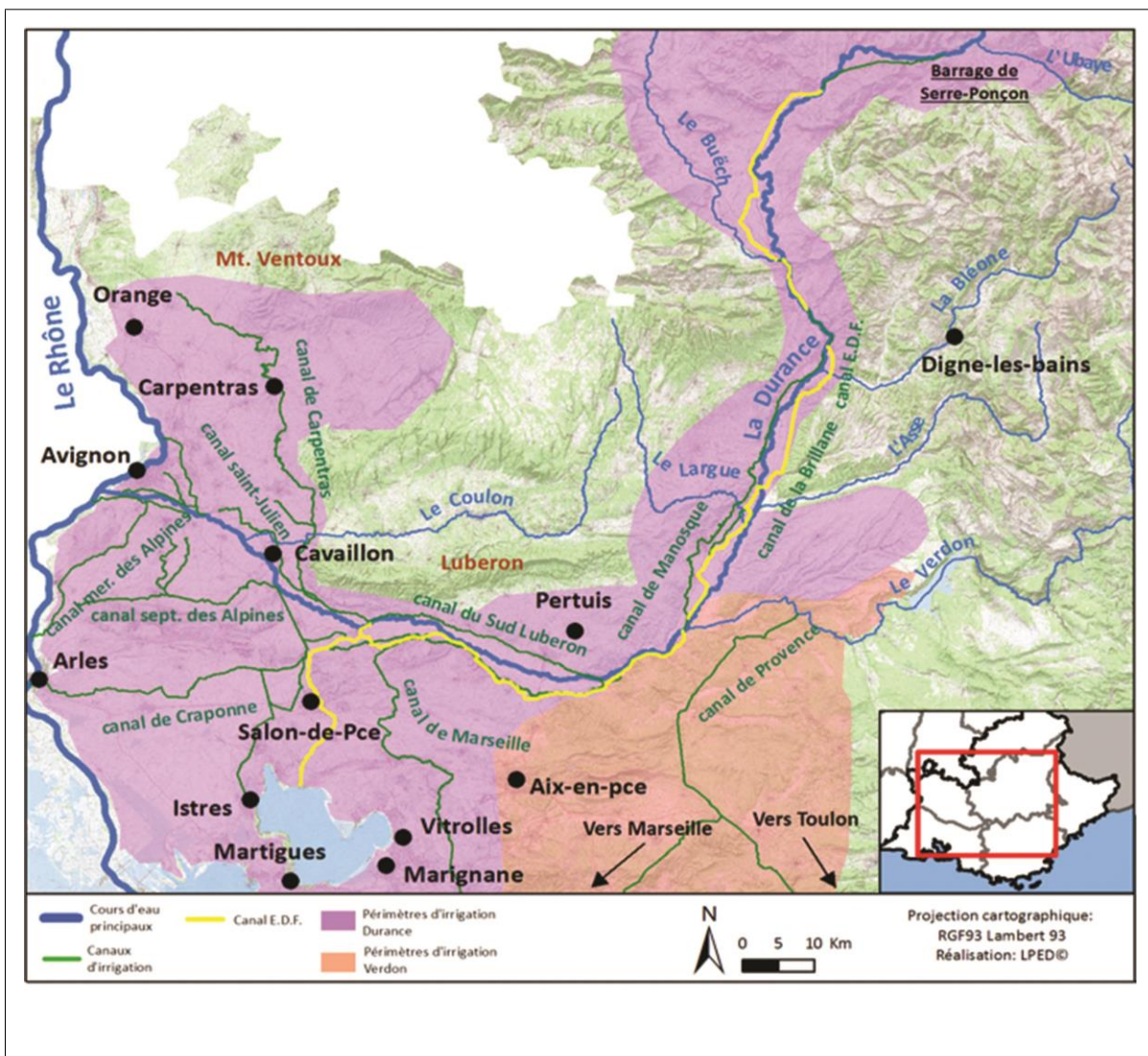
Une chose n'est pas forcément connue : La construction des premiers canaux en Durance date du Moyen Âge avec comme objectif principal de mobiliser la force motrice de l'eau pour faire fonctionner les moulins. Jusqu'au milieu du 19^{ème} siècle, les techniques d'irrigation consistent surtout à retenir l'eau de ruissellement (système des terrasses) et à la récupérer par un système ingénieux de galeries drainantes. Ces techniques utilisent aussi les « fuites » en aval des moulins, le forage des puits et le captage des sources.

Pour aller plus loin :

Terrasses agricoles - Collection Expérimenter pour agir - Editions des Parcs naturels régionaux de France

[https://www.parcs-naturels-](https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/centre_de_ressources/archive_avant_2016/142533/t/terrasses_agricoles.pdf)

[regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/centre_de_ressources/archive_avant_2016/142533/t/terrasses_agricoles.pdf](https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/centre_de_ressources/archive_avant_2016/142533/t/terrasses_agricoles.pdf)



Mis à part le canal de Saint-Julien (12^{ème} siècle) et le Canal de Craponne (16^{ème} siècle) tous les autres à peu près ont été construits à la fin du 19^{ème} siècle. Cette amenée d'eau n'a pas pour autant résolu tous les conflits (c'est l'autre face du partage de l'eau qu'impose la pluviométrie rare et irrégulière des régions méditerranéennes). L'État intervient alors pour réglementer le partage de la ressource et uniformiser la réglementation des prises d'eau.

La loi du 21 juin 1865 regroupe les communautés d'irrigants et les associations d'arrosants existantes, aux modes de fonctionnement très disparates, au sein d'Associations Syndicales Autorisées (ASA) afin de coordonner la gestion des canaux. Les ASA deviennent les détentrices de l'ensemble des droits d'eau antérieurement acquis par les associations d'arrosants. Elles peuvent être libres ou forcées par décision préfectorale, mais dans tous les cas, les propriétaires associés dans une association syndicale ne peuvent s'affranchir de leur statut qu'en cédant leur propriété.

L'État crée en 1907 la CED (Commission Exécutive de la Durance), organisme paritaire, afin de réglementer les prises d'eau en Durance pour assurer un apport minimum à chaque ASA en cas de sécheresse. Il faut se rappeler qu'à cette époque, la rivière s'assèche quasiment en avril-mai et en août.

Ce qui va faire une différence notable, c'est la construction du barrage de Serre-Ponçon, qui va réduire cette pénurie. Cette réserve agricole de Serre-Ponçon, 200 millions de m³, est utilisée entre les principales cultures irriguées, c'est l'arboriculture, le maraichage, les prairies et le blé.

Reprenons les mots de Ayeb (1998) pour dire avec lui que « cette modification sur les mentalités n'est pas sans conséquence : la plus importante est certainement le fait que la prise en considération du risque d'une pénurie de l'eau a presque totalement disparu dans la vallée » de la Durance. On connaît aujourd'hui des arrêts sécheresse presque tous les ans. Une prise de conscience émerge-t-elle pourtant ?

pour aller plus loin : Les Assises de l'Eau se sont tenues mercredi 8 septembre 2020, à Nice, à la demande de la profession agricole. <https://paca.chambres-agriculture.fr/les-actualites-proches-de-vous/detail-de-lactualite/actualites/assises-de-leau-la-profession-agricole-demande-des-actes/>



Usages contemporains non-agricoles

Passons à l'utilisation urbaine de l'eau agricole et des canaux. Le périmètre des canaux se remplit de lotissements, de zones à usage récréatif, commercial, etc. Aujourd'hui les canaux, de part des conventions entre les ASA et les municipalités, servent à l'arrosage des golfs, des espaces verts, au remplissage des piscines. Un ensemble de services liés à des usages urbains, ou péri-urbains de la ressource se développe.

Les infrastructures hydrauliques des canaux jouent un rôle de plus en plus important dans l'évacuation des eaux de pluie, notamment des périodes de pluies intenses. L'imperméabilisation des sols, la disparition de certaines infrastructures hydrauliques sur d'anciennes zones agricoles les rend facilement inondables. Et les ASA tentent de proposer des services d'aménagement du territoire sur une fonction des canaux qui était autrefois secondaire.

Dernier élément mis en avant par les gestionnaires et qui est aussi mesuré par un certain nombre de scientifiques notamment à l'université d'Avignon, c'est la recharge des nappes phréatiques. On donne souvent l'exemple de la nappe de la Crau, dépendante à 70% de l'arrosage gravitaire des prairies de Crau, et qui donne de l'eau potable à 270 000 habitants autour de Salon/Istres. Mais ailleurs aussi, comme on a vu tout à l'heure, la différence entre eau prélevée et eau consommée est importante, donc que ce soit l'irrigation gravitaire ou les eaux de colature, cette déperdition dans le sol recharge les nappes phréatiques.

Une autre utilisation des canaux, c'est le soutien d'étiage* : on a particulièrement le Calavon, du côté d'Apt, qui est régulièrement réalimenté en période estivale par le canal Saint Julien.

Nous arrivons à la fin de notre tour des usages des canaux. Un usage, et non des moindres, ce sont nos collègues biologistes qui en ont fait la découverte. Avec des autorisations spécifiques, ils ont pu effectuer des prélèvements de poissons sur lesquels ils ont prélevé un bout de nageoire afin de l'analyser génétiquement. Sans passer sur les détails car nous arrivons à la fin du temps imparti, nous vous donnons le « scoop » : il s'est avéré que les canaux constituaient des zones de refuge pour les pontes et la croissance des alevins. La conservation des canaux constitue à ce titre un enjeu de biodiversité.

Enfin, le long des canaux où nous avons fait des enquêtes se pratiquent cyclisme, jogging, randonnée, équitation, pique-niques, pêche, baignade. On a parfois du maintien d'anciennes pratiques. En effet, un certain nombre de personnes nous ont dit « mais moi dans ma jeunesse, je pêchais sur le canal, je m'y baignais. D'autres sont plus nouvelles. Il y a même par exemple une convention entre le Canal de Crau et le club de canoë-kayak d'Entressen pour pagayer dans les zones de rapides du canal.

pour aller plus loin : <https://www.istres-tourisme.com/decouvrez-la-nage-en-eaux-vives-dans-les-canaux-de-crau.html>



Conclusion

Ce dont on s'est aperçues cependant, c'est que ces nouveaux usagers méconnaissent le rôle agricole du canal ; ignorent, malgré les interdictions de circuler mises en place par les ASA, que ce ne sont pas des espaces communaux. Le problème des ASA, c'est finalement d'entretenir ces canaux, c'est à eux que cette charge revient et cela coûte cher. Les ASA disent : « bon d'accord on veut bien essayer de partager, mais encore faudrait-il qu'on nous aide à entretenir ces canaux ».

Une solution a été impulsée par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, c'est la mise en place de 'contrats de canaux' qui consistent en quelque sorte à dire à tous les types d'usagers : « est-ce que vous pouvez vous mettre autour d'une table, passer une espèce de contrat entre vous, et dire voilà : j'accepte de donner tant pour l'aménagement du canal, parce que j'en tire tel et tel profit ». Ces contrats ne tiennent qu'à la bonne volonté et ne sont pas opposables aux tiers, mais, des retours que l'on a obtenus, cela a très bien fonctionné. »

*Vous pouvez vous procurer l'étude complète ici : **De l'eau agricole à l'eau environnementale - Résistance et adaptation aux nouveaux enjeux de partage de l'eau en Méditerranée** : <https://www.cairn.info/de-l-eau-agricole-a-l-eau-environnementale--9782759216963.htm>*

** soutien d'étiage : débit minimal d'un cours d'eau*



Philippe ROBERT, président de l'ASA du canal de Peyrolles

Quel avenir pour l'irrigation gravitaire ?



« Je suis agriculteur sur Meyrargues, et je suis président d'une Association Syndicale Autorisée, une ASA, qui gère les canaux comme vous l'avez précédemment évoqué. Je vous donnerai pour ma part le témoignage de mon vécu.

Un peu d'histoire

Les ASA sont nées fin 19^{ème}, ce ne sont pas des associations loi 1901, ce sont des mini-établissements publics, mais dès le 17^{ème} siècle, il y avait un droit d'eau sur la Durance à Peyrolles. Dans les différentes conjonctures, féodales, royales, républicaines, ce sont toujours des aventures privées qui ont mené la construction des canaux. Des gens qui se sont dit « on va exploiter un canal, et on va essayer de le rentabiliser ». En 1760, le canal allait jusqu'à la sortie de Peyrolles, un siècle après ils en étaient à peu près à la sortie de Meyrargues, et puis 20 ans ou 30 ans après ils étaient jusqu'à Saint-Estève, donc fin 19^{ème}, on avait un canal complet, qui restait valorisé par les moulins jusqu'à l'arrivée de l'électricité, du charbon, etc.

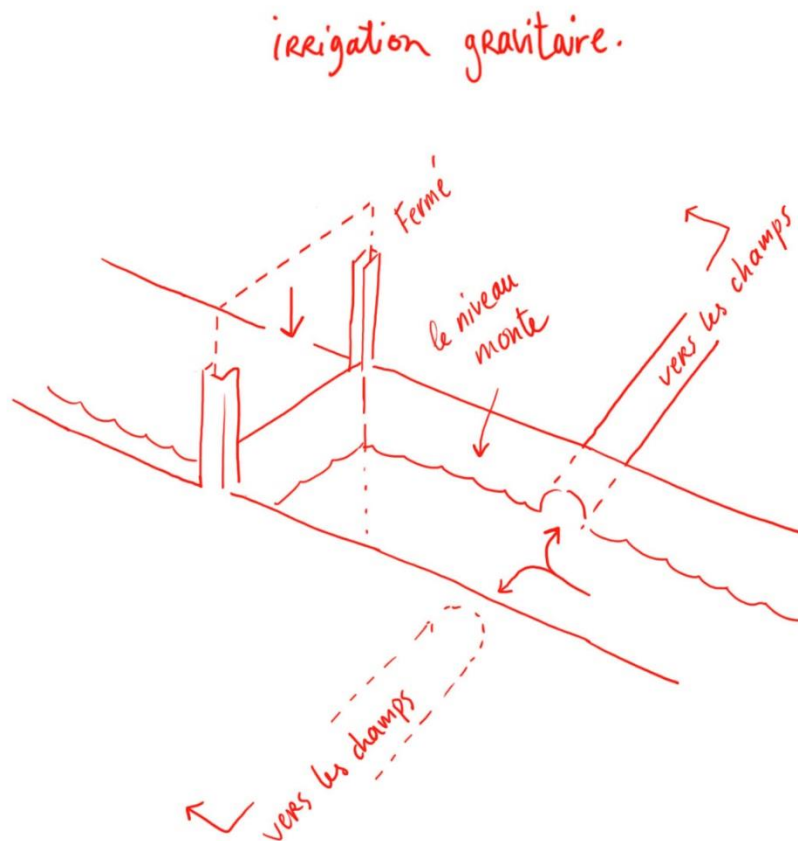
C'est alors que l'agriculture a pris plus d'essor. Auparavant, les seules terres irrigables étaient juste le long des rivières qui arrivaient des collines. Ce sont toujours les meilleures terres, ici à Villelaure le long du Marguerite, chez-nous à Meyrargues le long du Grand Vallat. Les sociétés privées de gestion du canal ont fait faillite successivement, et les ASA, instituées par l'Etat en partie pour remédier à ces déséquilibres d'exploitation, les ont remplacées. L'ASA est une association de tous les propriétaires compris dans le périmètre du canal, qu'ils le veulent ou non. Au départ, il y a une enquête publique, mais si la création de l'ASA est acceptée à la majorité, tous les propriétaires fonciers en font partie sans exception. Celle du canal de Peyrolles a été créée en 1929.

ASA aujourd'hui : le couteau-suisse

Aujourd'hui, dans les aléas de l'agriculture, les ASA demeurent. Les rôles (taxes) liés au foncier sont dus, que vous soyez agriculteur, urbain, même si vos terres sont en friches, même si vous ne les louez pas à un agriculteur, même si vous ne les arrosez pas. A Peyrolles, la taxe due aux ASA est de 140/150€/hectare. A Pertuis, elle est de l'ordre de 200€. Au conseil syndical de l'ASA du canal de Peyrolles, qui est comme un conseil d'administration, on a essayé, de mettre d'autres usagers. cela reste une gestion très agricole, certes, mais nous sommes dans un territoire qui est en mutation. Sur 12 membres du conseil syndical, nous avons donc désormais un représentant de Peyrolles et du Puy-Sainte-Réparate, qui sont les deux zones urbaines que nous traversons.

Certaines ASA ont exclu ces zones urbaines de leur périmètre, moins de ressources, mais moins de tracas. Chez nous, on a fait le choix d'essayer de continuer à gérer tout le monde, y compris les urbains qui sont sur notre territoire. Un propriétaire d'un petit jardin, par exemple, paye et a droit à l'eau. S'il est en gravitaire, le rapport qualité/prix est bon. Mais faire du gravitaire, gérer des petites martelières, des divisions, en milieu urbain, c'est très difficile. Alors on essaye d'aménager l'amenée de l'eau autrement dans les zones où le gravitaire n'est plus possible.

Notre canal-maître part de Jouques et descend jusqu'à Saint-Estève-Janson, il fait 25 kilomètres. Et on a à peu près 110 km de filiales secondaires. Nous entretenons tout cela à 5 personnes. Un garde-canal, trois gars qui entretiennent les ruisseaux à la machine ou à la main et un secrétaire-directeur qui gère l'administratif. Autrefois notre droit d'eau était directement sur la Durance. Depuis l'aménagement de la retenue de Serre-Ponçon, l'eau est véhiculée non pas par la Durance, mais par le canal EDF qui nous la redonne. Dans les années 1960, on en a profité pour avoir non pas une seule prise en tête, mais une prise à Peyrolles, une prise au Puy-Sainte-Réparate, et depuis on a rajouté des siphons. On réalimente notre vieux canal par le canal EDF qui lui est parallèle.



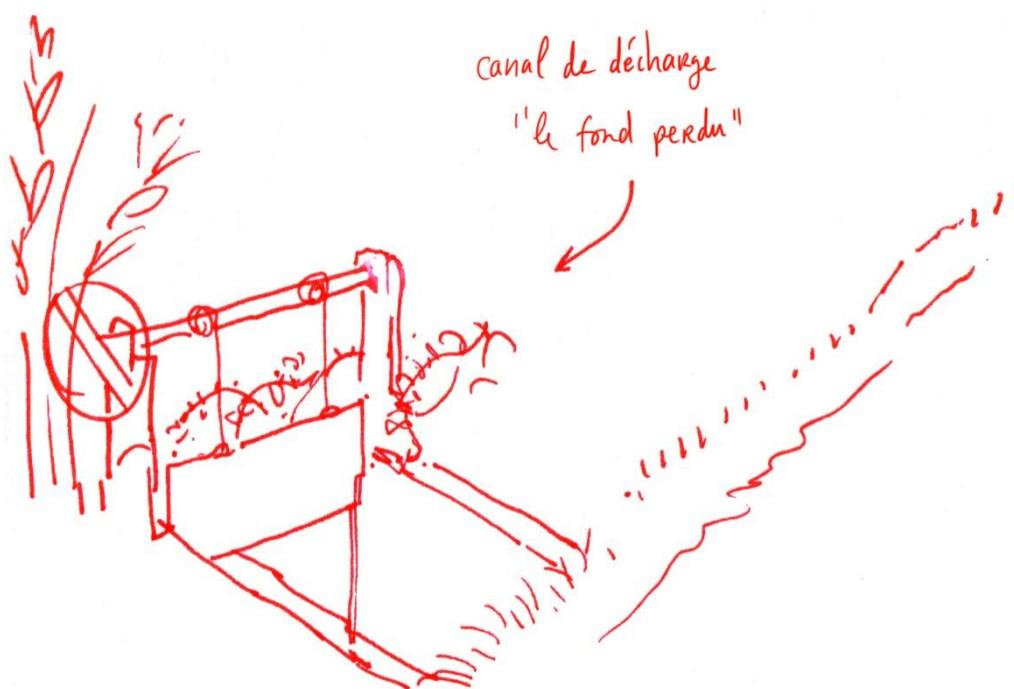
Du coup, de notre côté, on gère, et le canal-maître, et les canaux secondaires. De votre côté, c'est différent, il y a un Syndicat Mixte qui gère le canal-maître, puis il y a des ASA par commune. Ce sont les aventures locales qui font que cela s'est structuré d'une manière ou d'une autre. Nous avons un certain avantage à gérer la globalité de notre infrastructure hydraulique, mais les relations avec plusieurs maires sont difficiles. Chacun se méfie que l'argent qu'il donne ne profite pas à la commune d'à côté.

Irrigation gravitaire : fantasmes et réalités

Voici des graphiques sur nos débits, ceux autorisés et ceux réellement pris. On essaye d'économiser et de faire au mieux entre les taxes de l'Agence de l'eau et les besoins des arrosants selon la météo.

Vous voyez que ce sont des débits importants. Si on ramène à l'hectare, pour arroser en gravitaire, on va prendre deux à trois, voire quatre fois plus d'eau qu'en arrosant par aspersion, et a fortiori par goutte-à-goutte. Seulement ce sont des consommations brutes. Une étude de 2000 de la chambre d'agriculture faite sur tout notre périmètre montre qu'en prenant tout l'assolement de cultures et tous nos débits, 26% de l'eau est consommée par la plante, par les cultures elles-mêmes, 22 % sont restituées superficiellement, 52 % sont restituées en profondeur. Cela veut dire qu'on est effectivement de gros consommateurs, mais la plupart de l'eau se retrouve aux exutoires des canaux et revient en Durance ou recharge les nappes.

Il faut savoir qu'ici les nappes montent à partir de mars-avril, et elles descendent en plein hiver, c'est l'inverse de ce qui est attendu comme normal. Si vous voulez, il y a même des communes qui nous demandent de remettre l'eau dans les canaux en hiver sec. Ainsi, l'hiver dernier, on a eu 600 mm de précipitations de septembre à décembre, puis il n'y a plus eu d'eau de janvier à mars. La commune du Puy-Sainte-Réparate ont une station de pompage pour leur eau de ville : ils nous ont demandé de remettre l'eau dans les ruisseaux pour faire remonter la nappe !



A mon conseil syndical, dont les agriculteurs représentent une grosse moitié, on connaît les avantages de l'irrigation gravitaire : ce n'est pas sensible au vent, c'est un premier point important. On est en zone de plein Mistral, il serait par exemple ubuesque d'envisager l'arrosage des prés de Crau à l'aspersion. Deuxième avantage : l'irrigation gravitaire ne demande pas de gros investissements à la parcelle. Par contre, cela demande beaucoup de main-d'œuvre et c'est parfois fatigant. Le

dynamisme et l'efficacité du réseau d'irrigation et le couple rapport qualité/prix est lié au rapport de friches qu'on a dans le périmètre.

De mon côté, en tant qu'agriculteur, mais aussi en tant que président de l'ASA depuis 20 ans, je crois fortement que cette gestion de l'eau en partage, en auto-gestion est un levier de dynamisme agricole, et le sera d'autant plus dans les années qui viennent avec les pénuries qui s'annoncent.

À l'origine, la loi qui instituait l'aménagement hydro-électrique de Serre-Ponçon en a réservé 20% pour l'agriculture. Quand les instances gouvernementales se sont aperçues qu'il n'y avait pas assez d'eau dans la Durance pour en préserver la biodiversité, plusieurs lois ont réduit cette réserve pour essayer de remonter le débit minimum de la Durance. Malgré tout, on a quand même 200 millions de m³, c'est beaucoup, mais cela ne représente à peu près que 20 jours de tous les canaux de Basse-Durance. C'est une réserve-tampon, mais en aucun cas c'est toute l'eau utilisée. L'eau utilisée, elle est à plus d'1 milliard de m³ qui sont dérivés par les canaux.

Quelles perspectives pour l'irrigation gravitaire ?

Cela veut dire que tant qu'on a le glacier des Ecrins et qu'on a à peu près le stock neigeux actuel (qui diminue très vite), on peut continuer comme ça, parce que pour le gravitaire, le problème c'est qu'il faut quand même des débits instantanés importants. Mais regardez les zones qui connaissent une sécheresse, la Californie, par exemple, était une région qui était beaucoup irriguée en gravitaire, et qui maintenant ne le pourrait plus parce que les débits instantanés ne sont plus suffisants.



Certes, on peut économiser, y'a pas mal de canaux qui essayent de réguler la prise d'eau brute, même en Crau. Mais globalement, si à vingt ou trente ans, on change de climat, et qu'il n'y a plus de

glaciers qui font tampon, c'est-à-dire qui remettent de l'eau en été, quand la glace fond, et qui alimentent les rivières et les débits d'étiages, les quantités d'eau vont être, à mon avis, trop limitées et on ne pourra plus faire de gravitaire à la même échelle qu'aujourd'hui.

Il faut réfléchir à autre chose, ça peut être un changement de culture, a fortiori quand le prix de l'eau monte les cultures changent, mais ça peut être aussi malgré tout un changement de mode d'irrigation avec une partie qu'on garderait en gravitaire, une partie qu'on aurait en aspersion, voire plus. Moi je voudrais mettre en place sur Peyrolles un petit îlot de pression pour voir au moins comment on peut gérer ça en plaine, à quel prix et comment.

Mais ce que les gens sont prêts à accepter c'est un système un peu mixte qui n'est pas forcément idéal parce que toutes les aménités* du gravitaire que sont, entre autres la biodiversité des canaux que vous avez citée, disparaissent quand on commence à buser. Même en basse-pression, vous allez avoir du plastique et de la fonte à la place des bordures d'arbres et tout le reste.

Faire disparaître les canaux, c'est aussi reposer la question du pluvial. Pour le moment, ils jouent un rôle important, que nous faisons par défaut parce que ce n'est pas dans nos rôles de départ, mais cela nous permet de montrer notre existence et notre utilité face aux communes.

En définitive, il y a des réflexions pas forcément évidentes mais vraiment importantes à mener. »



* aménités : Une aménité environnementale est tout aspect de l'environnement appréciable et agréable pour l'humanité, dans un lieu ou site particulier.

Site internet de l'ASA du Canal de Peyrolles

<http://www.canaldepeyrolles.fr/>

Site internet des ASA de France :

<http://www.asadefrance.fr/>

Pour aller plus loin :

- **Mise en perspective comparée du développement de l'irrigation aux États-Unis et en France**
<https://journals.openedition.org/geocarrefour/1701#tocto2n2>
- **Zoom sur le Pôle Eau & Environnement**
https://paca.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Provence-Alpes-Cote_d_Azur/020_Inst_Paca/CA13/Documents/Pages_en_Direct/PED_2019/11_PED_12-04-2019_EE.pdf
- **L'agriculture irriguée méditerranéenne, une source de richesse au cœur des enjeux du développement durable**
https://paca.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Provence-Alpes-Cote_d_Azur/020_Inst_Paca/pages_regionales/Documents/Innovation/Projets_innovants/Hauts_de_Provence_Rhodanienn e/Documentation/2009_AIRMF_etude_sur_le_poids_economique_de_l_irrigation_synthese.pdf
- **Stratégie Régionale Hydraulique Agricole Provence Alpes Côte d'Azur Mars 2014 Chambre d'agriculture**
https://paca.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/Provence-Alpes-Cote_d_Azur/rdiagnostic-agriculture_irriguee_paca_2014.pdf

La matinée se poursuit par un temps de questions - réponses.

Pour le repas, chacun a apporté son pique-nique et tout le monde converge à pied vers la rive de la Durance, qui est à une centaine de mètres de la ferme. On mange sur les galets, dernières nouvelles et projets d'avenir s'échangent joyeusement.

Après ce temps convivial ensoleillé, les participants se retrouvent à la grange pour un temps d'ateliers en groupes.



Eau et participation citoyenne

L'objectif : élaborer des réponses à l'appel à projets de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse lancé le 1er septembre 2020, et intitulé : « Eau et participation citoyenne » et dont la présentation est libellée ainsi : « Dans le contexte actuel de changement climatique, la demande sociale d'agir au plus vite est en augmentation constante. Les démarches participatives associant les citoyens peuvent être une réponse, notamment sur les enjeux de l'eau ».

Pour consulter l'appel à projet : https://www.eaurmc.fr/jcms/pro_100622/fr/appel-a-projets-eau-et-participation-citoyenne

Dans ce cadre, un atelier de travail rassemblant une trentaine de personnes a eu lieu. Trois groupes se sont rassemblés pour répondre successivement aux trois axes de questionnements, tels que formulés dans l'appel à projet. En voici le compte-rendu par les animateurs de groupes (Patricia LENNE, Pierre FOLLET, Françoise SINOIR).



1 – Phase d'écoute des perceptions citoyennes des enjeux de l'eau

Des préoccupations sur :

- les eaux souterraines, la pollution des nappes phréatiques, leur recharge
- l'urbanisation des berges
- la qualité de l'eau potable, le coût du traitement de l'eau, le goût de l'eau
- le respect des règles et lois en vigueur par les industriels et agriculteurs (épandages, pesticides, prélèvements, rejets...)
- les pollutions par les médicaments



- la nature de la rivière : on veut des vraies rivières, on n'a plus confiance pour se baigner, pêcher...
- la vie de l'eau : micro-organismes, poissons, biodiversité
- la relation des humains à l'eau, elle doit être questionnée
- les zones de captage prioritaires
- le constat de trop d'intervenants, interlocuteurs technocrates
- le manque de prévention des pollutions

Des questions :

- faut-il accepter le système pollution/traitement ?
- quels sont les différents types de traitement (stations d'épuration, phyto épuration, lagunage), pour les individuels, les communes, les industriels, comment gérer l'afflux touristique ?
- pourquoi ne mange-t-on pas le poisson dans certaines zones de pêche de la Durance ?
- quelle est la qualité de l'eau à la sortie des installations de traitement ?
- l'eau pour les loisirs (piscines individuelles...) est-elle de mise ?

2 – Débats d'idées

Des propositions pour être écoutés et méthodologie de mise en débat

On préférera parler de « concertation », sur le modèle de la Convention Citoyenne par exemple. Constituer des agoras, des instances ou commissions locales de l'eau, au niveau communal, au niveau communauté de communes.

Principes méthodologiques

- faire se rencontrer des acteurs différents
- co-construire un cheminement collectif
- enregistrer les discussions et en rendre-compte
- aboutir à des propositions concrètes d'action en co-décision (> obligation de résultat ?)
- disposer d'un financement pour ce faire

Acteurs pressentis :

- État, Collectivités, Agence de l'eau
- Acteurs économiques concernés (industrie, agriculture, loisir, ...)
- Acteurs de la société civile concernés (associations environnementales...), naturalistes
- Citoyen (ouvert à tous)
- L'EAU !!!
- mais aussi les autres Vivants non humains, et les absents

Demander que les élus communaux soient les relais d'information des commissions existantes, des instances qui gèrent l'eau, qualité, distribution (CLE, ASA, SMAVD, Agence de l'Eau, fournisseurs d'eau...), des diverses réunions concernant l'eau sur leur territoire, par exemple par leur journal municipal, site...

Participation aux réunions des ASA des arrosages et assainissements

Point de vigilance

Certaines entreprises disposent en général d'un poids décisionnaire débordant (« lobbying », conflits d'intérêt, ...), et préfèrent payer des amendes que de changer leurs pratiques. Comment faire contre-poids ?

L'agora constituera un acteur intermédiaire, une personnalité morale jouant le rôle de médiateur entre les acteurs identifiés, avec des compétences décisionnaires, notamment celle de faire aboutir les alertes environnementales.



Exemples de thématiques de controverses identifiées (non exhaustif) :

- Ressource en eau : occupation de l'espace, conflits d'usage et habitat
- Pollution : clarification des critères (indicateurs et méthodologie) de mesure de l'eau potable/ non polluée ; révision de la définition de « l'eau potable », des aménagements des stations d'épuration, intégration de l'expertise citoyenne dans ce travail
- Restauration des cours d'eau : modèles d'aménagement irréversibles pour certains (avec changement de statut « rivière » qui a des conséquences environnementales importantes) ; Préservation d'espaces naturels a priori non attractifs et/ou en concurrence avec les activités humaines (ex. Zones humides).

3 – Des actions et expérimentations

Des groupes de citoyens expérimentent collectivement et concrètement des solutions en réponse aux enjeux de l'eau de leur territoire, mettent en œuvre des projets, font un travail de retour d'expériences.

Quelques propositions ont émergé de l'atelier :



Gestion de la ressource en eau et lutte contre la pollution

- Une classe d'une école primaire, d'un collège ou d'un lycée abordent les grands enjeux de l'eau : intégration dans les programmes de géographie, de science, d'histoire, visites de rivières, de fermes agricoles irrigantes, classe verte avec volume limité d'eau.
- Journal de l'eau sur le territoire diffusé par la commune. Rédaction par un groupe de citoyens. Informations sur les enjeux de l'eau ; articles de réflexion sur l'eau bien commun pour les humains et les non-humains ; enquêtes auprès des citoyens, des agriculteurs, des industriels, des administrations, du Parc Naturel Régional du Luberon.
- Organisation d'une journée de l'eau avec présentation et débats autour des informations rassemblées, présence des acteurs rencontrés et des élus. Dégustation de l'eau potable.
- Tarification incitative de l'eau pour un groupe d'usagers, avec indication des éléments de qualité de l'eau potable sur la facture.
- Observation, suivi, analyse de la gestion de l'eau sur le territoire : les prix, les volumes, la qualité, les distributeurs, les réseaux, les traitements, les captages, les stockages...

Restauration des cours d'eau

- Chantiers de restauration sur un tronçon de rivière et ou d'un canal, inventaire de la faune et la flore, aménagement ou non d'accès pour le public dans le respect de la rivière ou du canal. Ré-ensauvagement éventuel de la rivière et des rives.
- Préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers dans la plaine ou lit majeur de la rivière. Étude du Plan Local d'Urbanisme.
- Mise en place d'une Agriculture Biologique sur et autour des zones de captages, et mesure des effets

Conclusion

- Mettre le sujet de l'eau dans les espaces de vie, dans les événements.
- Favoriser des méthodes inclusives et participatives sur la question de l'eau.
- Prévenir plutôt que dépolluer (moins coûteux, plus satisfaisant, plus participatif).

L'information, la communication, les méthodes participatives, l'éducation populaire sont primordiales pour envisager une prise de conscience envers l'eau.



Balade botanique au fil des canaux



Enfin, la journée se termine par une balade au long des canaux d'irrigation de la ferme, l'occasion de comprendre pour certains le système gravitaire grâce aux explications de Solange et Pierre FOLLET.

Et de découvrir grâce à la passion botanique de Bernard BRUSCHINI les plantes sauvages qui peuplent ces rives humides. Une quinzaine de personnes profitent des indications de ce fils de rosieriste qui s'est passionné pour la botanique au travers de l'herbier qu'il devait composer au lycée agricole.



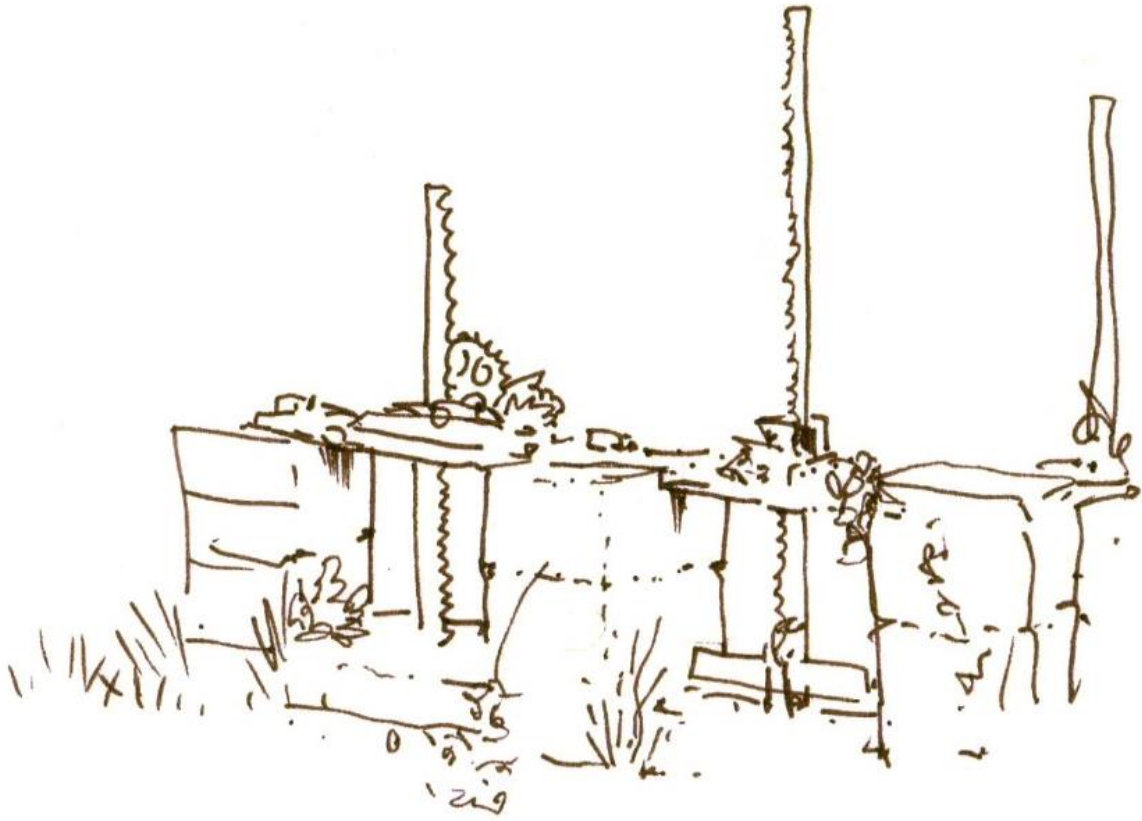
Pour rester informé et proposer vos idées d'actions en faveur de l'eau,
n'hésitez pas à...



adhérer à
SOS durance
vivante!

E-Mail : contact@sosdurancevivante.org

Site internet : <http://sosdurancevivante.org/>



Illustrations Gwenaël Manac'h



Rédaction et mise en page Marie Burki